

Rentrée universitaire : pour ces étudiants, la fac est un vrai choix.

➤ D'après, www.leparisien.fr, 17/10/2018

Les facs n'ont jamais été aussi remplies. Le nombre d'étudiants inscrits à l'université pour cette rentrée augmente de 1,8 % encore et dépasse le million et demi. Une hausse qui va encore s'accroître dans les années à venir avec le baby-boom du début des années 2000.

Mais si, pour certains, atterrir en faculté relève du choix par défaut, d'autres jeunes optent avec enthousiasme pour cette voie. Les images d'amphis surchargés et l'immensité de certains amphis ? Ça ne les décourage pas. Ils nous racontent pourquoi ils ont choisi de s'asseoir sur les bancs de l'université au lieu de renforcer - et ils en auraient eu la possibilité - les rangs des classes préparatoires, IUT, BTS ou écoles privées.

Pour l'esprit

Marie est ce qu'on appelle une élève brillante. Il y a deux ans, l'adolescente de Fresnes (Val-de-Marne) obtient son bac S après avoir sauté deux classes. « A 15 ans, je ne me voyais pas partir en prépa, explique la jeune fille, qui a opté pour une licence en sciences de la vie à La Sorbonne. Je savais que je serais moins encadrée, mais je ne voulais pas de cet esprit de compétition et de ce stress. Je me sens bien plus à l'aise dans l'ambiance de la fac. »

Pour le prix

C'est un argument déterminant pour les étudiants les plus modestes. Dans le public, les boursiers sont exonérés des frais d'inscription. Etudiante en communication, Julie ne débourse pas un euro pour suivre les cours de sa licence. « Mes parents n'ont pas trop les moyens de me payer des études et ça les a soulagés quand je leur ai dit qu'on pouvait étudier dans ce cursus à l'université, explique la jeune Bordelaise. C'est un critère qui a pesé pour mes études supérieures. »

Pour les autres, les frais sont en général incomparables avec une formation dans le privé. « Une école de commerce en post-bac coûte 6 000 à 10 000 euros par an. Pour mes trois années de licence à Paris-Dauphine, j'ai payé moins de 2 000 euros, décrit Lucas Chavanet, étudiant en master de la prestigieuse université de Paris-Dauphine. Forcément, le rapport qualité-prix est intéressant. »

Pour l'emploi

La fac peut-elle mener à tout ? Vaste débat, mais sachez qu'elle permet de traiter nos déchets radioactifs. A 24 ans, Roman Deyres vient de signer un CDI dans le centre d'Orano (ex-Areva) à La Hague (Cotentin). Quelques semaines après l'obtention d'un master pointu à l'université de Valence (Drôme). « La force de cette formation, c'est sa qualité professionnelle avec près d'un an de stage sur les deux du master. En plus, de nombreux cours sont assurés par des pros du secteur, décrit-il. On n'avait même pas encore notre diplôme que sur une promo de 50, on était 30 à avoir un contrat ou une promesse d'embauche.»

Une qualité d'enseignement qui a convaincu Lucas Chavanet d'opter pour Dauphine. « A moins de rejoindre le top 3 des écoles de commerce françaises, je ne vois pas l'intérêt de partir d'ici, glisse-t-il. Une amie a opté pour le privé après la licence et elle est très déçue par le niveau des cours.»

La meilleure ou la seule voie pour un métier

Vous voulez devenir médecin ? La grande majorité doit passer par la redoutable première année fac de médecine. Avocat ? On vous conseille très fortement de vous inscrire en fac de droit. Pour certains étudiants, se tourner vers l'université est une nécessité. Ou simplement l'option la plus directe vers un emploi précis. « J'aurais pu passer par une classe prépa pour revenir ensuite vers la fac, mais c'est la voie qui m'a semblé la plus directe pour espérer intégrer un jour l'école de la magistrature », explique Louise. A 18 ans, la jeune fille a refusé une place dans le très réputé lycée parisien Janson-de-Sailly pour aller grossir les rangs de l'université Panthéon-Assas. « Certains n'ont pas compris, mais je ne voulais pas me détourner de mon objectif. Qu'il faille aller à la fac, ce n'est pas du tout grave. »

« Nous allons partir avec les hippopotames, les girafes et les baleines »

➤ D'après www.liberation.fr, 30/10/2018

Le biologiste Gilles Bœuf rappelle que sans les autres espèces, l'humain est incapable de survivre. Il n'a pas d'autre choix que de trouver des solutions très rapides.

La plupart des espèces sont-elles en danger d'extinction à court terme ?

Il ne s'agit pas pour l'instant d'extinctions. En Europe, je ne connais qu'une espèce marine disparue ces cent dernières années : un coquillage des Pays-Bas dont l'habitat a été transformé en champs. Il n'y en avait pas ailleurs. Alors que souvent, une espèce disparaît d'un endroit mais reste présente ailleurs. En revanche, on assiste à un effondrement extrêmement préoccupant du nombre d'individus dans les populations vivantes. C'est vrai pour les animaux, les plantes ou les champignons. On détruit même les espèces qu'on aime, tigre, lion, éléphant, girafe... L'équipe de Franck Courchamp (CNRS - Paris-Sud Orsay) a observé que même les espèces souvent citées dans les publicités ou la vie de tous les jours, des voitures Jaguar au chocolat Lion, se portent très mal. C'est le paradoxe des espèces charismatiques qui disparaissent quand même. Encore une fois, ce ne sont pas des extinctions, c'est un effondrement du nombre d'individus, qui à terme peut mener à une extinction.

Quelles sont les plus menacées ?

Les deux espèces de rhinocéros d'Afrique, le blanc et le noir. Il y a vingt ans, en Zambie, il restait 2 000 rhinos blancs. Aujourd'hui, plus un seul. Et 90 % des rhinos blancs restants sont en Afrique du Sud. Le dernier rhino blanc mâle du Nord est mort au Kenya en mars. Si on continue ainsi, il sera éteint dans vingt ans. On a tué la moitié des éléphants en quarante ans, la moitié des lions et, selon les pays africains, entre 50 % et 90 % des girafes. Nos enfants n'auront pas droit à ces animaux incroyables. C'est lamentable.

La biodiversité du quotidien s'effondre aussi. Si on n'est pas fichu de protéger les animaux emblématiques, qu'on aime, quid des autres ? Parmi les vertébrés, les plus menacés sont les amphibiens : grenouilles, crapauds et tritons disparaissent car on pollue ou détruit leurs mares.

Cette imprévoyance et ce mépris de l'humain vis-à-vis de ce qui n'est pas humain est dramatique. Et mène à un effondrement généralisé des populations de toutes les espèces.

L'homme est la cause de tout cela...

Nous avons trois défauts. L'imprévoyance, qu'on voit aussi sur le climat (on a remis dans l'environnement le charbon ou le pétrole que la Terre avait stockés). L'arrogance, surtout masculine. Et la cupidité, aussi masculine que féminine. Résultat, sans aucune réflexion, aucune culture de l'impact de ce qu'on va déclencher, on détruit. On détruit la nature, on pollue partout. On a détruit les coquelicots avec d'horribles molécules chimiques toxiques que le vivant ne sait pas dégrader

On surexploite les pêcheries, ou les forêts tropicales qui, à elles seules, comptent plus de la moitié des espèces connues sur Terre.

On y remplace la forêt par des zones agricoles intensives avec une seule plante cultivée, comme le soja transgénique en Argentine ou au Brésil, une catastrophe pour les sols et la biodiversité. Le tout pour nourrir nos animaux d'élevage.

L'homme sera-t-il sa propre victime ?

C'est évident. Hubert Reeves disait : « *Il n'y aurait rien de plus inhumain qu'une Terre uniquement peuplée d'humains.* » Mais ce n'est même pas possible. Car un corps humain, c'est autant de bactéries que de cellules humaines. Tous les matins, votre lit compte un à deux millions d'acariens. Nous sommes la biodiversité, nous vivons avec, on ne peut pas s'en passer. On ne mange que des produits de la nature, et 40% de tous les échanges de flux financiers mondiaux sont basés sur du vivant. On l'a oublié. Notre arrogance nous fait penser qu'il y a la nature d'un côté et l'homme de l'autre. C'est stupide, nous sommes dedans.

Dunkerque : Anne Hidalgo teste le bus gratuits.

➤ D'après www.liberation.fr, 30/10/2018

La maire de Paris entend s'inspirer de la gratuité des transports de la ville du Nord. Mais avec 3,3 milliards d'euros de ventes de billets et de forfait Navigo, le pari est risqué.

« Ça vous plaît le bus gratuit ? » Dans le bus qui la ramène de la place Jean-Bart à la gare de Dunkerque, Anne Hidalgo, maire PS de Paris, sonde deux adolescentes. « Oui ! C'est génial », se marrent-elles. « Justement, je suis venue ici pour m'inspirer de cet exemple et faire pareil à Paris », poursuit l'élue socialiste. Depuis le 1^{er} septembre, on voyage sans payer sur les dix-sept lignes de bus de l'agglomération dunkerquoise. C'était une promesse phare du maire divers gauche, Patrice Vergriete, élu en 2014. Faire pareil à Paris, ce serait donc rendre les bus mais aussi les trams, les trains et les métros gratuits pour tous les Franciliens. Sacré pari. Depuis mars, Anne Hidalgo fait travailler son équipe municipale sur le sujet.

La maire de Paris attend pour décembre les conclusions d'une étude supervisée par Emmanuel Grégoire, son premier adjoint, chargé des finances de la ville. Il remplace Bruno Julliard, qui a récemment claqué la porte sur fond de désaccords politiques. « Je ne me reconnais pas dans la proposition de gratuité totale des transports en commun, alors qu'il faudrait réaliser des investissements colossaux nécessaires au développement des réseaux », avait-il ainsi déclaré au Monde, accusant son ex-patronne « d'opportunisme ». Hidalgo se défend « de faire de l'idéologie » et assure que « le débat n'est pas tranché ». « Il faut poser les avantages et les inconvénients » pour « redonner du pouvoir d'achat » aux Parisiens et Parisiennes dont « 70% [...] sont éligibles aux logements sociaux » et réduire l'usage de la voiture.

Première en Europe

Dans les bus du Dunkerquois, les bornes pour valider son billet ont disparu et avec elles, 4,5 millions d'euros de recettes annuelles. Soit 10% du coût total du financement du réseau de transport urbain. Une paille comparée aux 3,3 milliards d'euros rapportés par les ventes de billets et de forfaits Navigo en région parisienne, ce qui couvre 28% des dépenses pour faire rouler les transports de la région Ile-de-France, présidée par Valérie Pécresse. L'élue LR, opposée au « tout gratuit », chiffre sa mise en route à « 500 euros d'augmentation des impôts par ménage en Ile-de-France ».

« L'agglomération de Dunkerque a un budget de 70 millions d'investissements pour la voirie, les déchets et aussi les transports », poursuit le maire de

Dunkerque, défendant «un choix de politique publique». Une première en Europe pour une collectivité de cette taille où vivent 200 000 habitants.

Alors Paris peut-elle imiter Dunkerque ? Cela faire sourire Dorian, 30 ans, et quelques collègues conducteurs rencontrés sur les lignes du centre-ville nordiste. « *Les bus gratuits, c'est bien adapté à une ville comme Dunkerque. J'ai roulé en banlieue parisienne, ça me semble infaisable d'y assurer des fréquences de dix minutes* », estime le chauffeur. Deux mois qu'il roule ici. Il n'a connu que la gratuité comme Mehdi, la trentaine aussi, pris en CDD comme renfort pour répondre à l'augmentation de la fréquentation des bus.

C'est +50% de passagers en semaine et +120% le week-end. « *Avec la gratuité, on parle du bus. Ça a changé les représentations* », se félicite Patrice Vergriete.

« Les bus d'aujourd'hui sont les bistrots d'hier »

« *Moi, la voiture, c'est fini. Maintenant, ça m'énerve même de la prendre* », raconte Ali, patron du Terminus, le bar face à la gare de Dunkerque. Pareil pour Isabelle, 46 ans, employée dans un cabinet de notaires du centre-ville. Elle a attendu que septembre passe pour « *découvrir le bus de ville* ». « *J'ai abandonné ma voiture. Il faudrait que je paye environ 30 euros par mois pour me garer et je ne conçois pas de payer pour aller travailler. Pour moi, ce n'est que du positif.* » Et ça lui permet de papoter avec sa voisine de trajet. « *Les bus d'aujourd'hui sont les bistrots d'hier* », veut croire le maire Patrice Vergriete. Au moment de passer la porte, ça ne coûte plus rien non plus pour Alexandrine, 30 ans, vendeuse dans une boulangerie du centre-ville dunkerquois. « *Je payais 36 euros par mois, ce n'est pas négligeable !* » Enzo, la vingtaine, est un ancien fraudeur. Le bus gratuit, pour lui, c'est « *moins de pression de voir les contrôleurs* ».

Le livre numérique, plus populaire en biblio qu'à la caisse !

➤ D'après, www.ledevoir.com, 27/10/2018

Le livre numérique est fort populaire en bibliothèque au Québec. Le nombre d'emprunts est en croissance soutenue, spectaculaire si on le compare aux fluctuations des prêts des autres documents, avec son augmentation de 40 % en 2017. Le distributeur de contenus culturels numériques *De Marque* annonçait cette semaine que sept millions de livres numériques ont été prêtés dans les bibliothèques publiques du Québec depuis 2011. Seulement à la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)*, qui offre aussi des livrels en passant par d'autres agrégateurs, 1 042 155 emprunts ont été faits en 2017-2018. Une popularité qui n'a rien à voir avec les ventes de livrels en librairie, qui, elles, demeurent anecdotiques.

Pourquoi cette différence ?

« La presque totalité des ventes de livrels par les libraires indépendants se fait auprès des bibliothèques », indique le directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Richard Prieur. « Leurs ventes grand public sont très faibles. » Et ce, même si elles ont augmenté de 69 % sur le site *Les libraires (leslibraires.ca)* l'an dernier, précise le directeur des *Librairies indépendantes du Québec*, Jean-Benoît Dumais. En fait, les livrels vendus par les libraires indépendants le sont presque uniquement aux bibliothèques.

« Probablement que les lecteurs de livres numériques achètent plus à partir de leurs outils de lecture — liseuse, tablette, téléphone intelligent, un geste d'achat beaucoup plus simple, direct, poursuit l'ANEL. » Comme les ventes d'Amazon, de Kobo, d'Apple, d'Overdrive et consorts ne sont pas comptabilisées par l'Institut de la statistique du Québec, de nombreuses ventes de livrels échappent aux décomptes.

Le succès des emprunts de livrels en biblio est indéniable, confirmé par tous. Un succès né d'un chantier lancé par le milieu, « une des belles réussites de l'industrie, estime M. Prieur. Une belle concertation ». « Pour les éditeurs, ces ventes en bibliothèques publiques ont donné un second souffle fort au chantier numérique. » M. Dumais renchérit : « C'est un modèle que la France nous envie. »

Simplifier

On ne lit pas la même chose en numérique ou sur papier. Le chercheur Stéphane Labbé observe, dans sa thèse *L'achat et l'emprunt de livres au Québec : une analyse communicationnelle*, « une valorisation moindre, tant

sur le plan symbolique qu'économique, du livre numérique [...], qui inciterait les individus à emprunter le livre numérique plutôt qu'à l'acheter. Nos résultats indiquent également qu'une configuration spécifique d'éléments peut mener à l'achat du livre numérique : par exemple, un individu qui n'arrive pas à accéder au format papier d'une œuvre dans sa localité, ou encore qui doit impérativement accéder rapidement à une œuvre numérique non disponible au prêt ».

Y a-t-il des particularités au prêt numérique ? Maryse Trudeau, directrice de la médiation documentaire et numérique à BAnQ, nomme... sa difficulté.

« C'est un processus assez compliqué. Il y a des étapes préliminaires : il faut télécharger Adobe pour gérer les verrous antipiratage ; choisir et installer une application de lecture selon notre système d'exploitation ; être abonné à la bibliothèque — ça, c'est facile. Ensuite seulement, on peut emprunter un livrel. »

Chez *De Marque*, on travaille à une application simplifiant le téléchargement, que les bibliothèques attendent avec impatience. D'ici là, elles proposent des ateliers qui guident les utilisateurs dans leurs premiers pas avec leur liseuse et, surtout, leur tablette.

« Quand on croise nos statistiques, indique Jean-François Rougès, vice-président innovation chez *De Marque*, on voit que, pour que le livrel sorte en bibliothèque, ça prend un fonds, un catalogue qui correspond aux envies des lecteurs. Ça met en avant le métier des bibliothécaires : ce qu'ils communiquent et vulgarisent autour du numérique est important. »

Les campus se mettent au vert !

➤ D'après, www.lemonde.fr, 24/10/2018

Depuis quelques années, non seulement toutes les filières ouvrent des diplômes en lien avec la transition écologique, mais les universités elles-mêmes s'engagent dans une démarche environnementale.

Dix hectares d'espaces verts, un potager partagé, une aire de compostage, un troupeau de moutons... Derrière les barres en béton et en métal du campus de l'université Paris-Nanterre, flotte comme un air de campagne.

« Au printemps, on a aussi installé quinze ruches sur une butte à côté du Crous et du restau U », se félicite le président Jean-François Balaudé. Un moyen à la fois de favoriser la biodiversité et d'éveiller une conscience écologique dans la communauté universitaire. Ainsi, souligne le chef d'établissement, « les étudiants de licence qui s'engageront à l'année dans les ateliers d'initiation à l'apiculture bénéficieront d'un bonus au diplôme ».

Obligation d'un plan vert

Et si c'était le signe d'un vrai changement de mentalité ? Et si les universités avaient enfin pris le train de la transition écologique ? *« Elles n'ont pas vraiment eu le choix, commente Elisabeth Laville, fondatrice de Campus responsables, une initiative lancée en 2006 pour mobiliser les écoles et universités autour du développement durable. Depuis la loi dite "Grenelle 1" du 3 août 2009, elles ont ainsi l'obligation de mettre en œuvre un "plan vert". »*

Mais comme il n'y a ni sanction ni pénalité à la clé, chacune le décline à sa sauce. Certaines se contentent de mener des opérations ponctuelles de tri des déchets ou d'inventaire de la biodiversité quand d'autres choisissent de mettre le paquet sur l'immobilier qui représente, en règle générale, le deuxième poste de dépenses après la masse salariale.

C'est le cas notamment de l'université de Bordeaux, qui a inauguré, en 2008, un plan de plus de 500 millions d'euros pour rénover 40 % de son parc d'ici à 2022. Mais ce n'est pas tout. *« Nous avons équipé l'ensemble de nos 290 bâtiments de compteurs d'eau, de chauffage et d'électricité à télérelève afin de mettre en œuvre une stratégie de maîtrise énergétique, explique Thierry Decadt, responsable développement et pilotage immobilier. L'an prochain, nous prévoyons de déployer 3 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le site de Talence. »*

Faire évoluer les pratiques

Un réseau de chaleur à base d'énergies renouvelables est également dans les tuyaux pour l'ensemble du domaine universitaire girondin. L'objectif à terme est de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre et de 10 % les consommations d'eau. Mais cette performance ne pourra être atteinte qu'en travaillant en même temps sur les comportements et les usages. D'où la multiplication des actions de sensibilisation.

En novembre 2017, un défi a par exemple été lancé aux quelque 8 600 étudiants et membres du personnel du campus de Talence, défi auquel 150 d'entre eux ont répondu, pour les inciter à réduire leur consommation d'énergie. Résultat : 180 mégawatts-heure (soit l'équivalent de 10 000 euros) économisés en cinq mois. Cet argent servira à financer un nouveau lieu de vie avec espaces d'affichage, boîte à livres et collecteurs de tri.

Droit, management, finance, informatique, toutes les filières ouvrent des diplômes spécialisés en lien avec la transition écologique.

Dès 2013, l'université de Lorraine a par exemple inauguré le premier master international en informatique et télécoms pour lutter contre le réchauffement climatique. *« Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) émet autant de gaz carbonique dans l'atmosphère que le transport aérien et génère une très grosse quantité de déchets du fait de l'obsolescence rapide des matériels »,* souligne Eric Rondeau, le responsable du master, pour qui *« il est donc primordial aujourd'hui de tenir compte de l'empreinte carbone quand on monte un système informatique ».*

Les nouveaux chiffres du français.

➤ D'après, www.ledevoir.com, 29/10/2018

Lors du dernier sommet de la Francophonie, la polémique sur le poste de secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie a pris le dessus sur ce qui constitue selon moi la vraie nouvelle : le français continue de progresser. Les nouvelles données de l'Observatoire de la langue française (OLF) montrent que le nombre de francophones est passé de 275 à 300 millions et que les scénarios optimistes sur 50 ans — entre 477 et 747 millions de locuteurs d'ici 2070 — ne sont pas une lubie d'exaltés.

Les données actuelles se basent sur des recensements ou des études statistiques sérieuses, selon Alexandre Wolff, le responsable de l'Observatoire. Et comme le Québec se fait une grande spécialité des études démolinguistiques, c'est l'équipe du sociologue Richard Marcoux, de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (Université Laval), qui épluche les données pays par pays.

Les 300 millions de francophones appartiennent à deux groupes distincts. Le plus important, c'est bien sûr les 235 millions qui grandissent et vivent en français dans les 43 pays où le français est langue officielle ou langue d'enseignement. C'est ce groupe qui tire la charrette, avec une croissance de 11 %, dont 17 % en Afrique subsaharienne. « Yapa Foto », comme on dit au Japon.

On dénombre également 65 millions de francophones ailleurs. Une large part se trouve autour de la France et de la Belgique, mais il y a là-dedans des Américains, des Roumains, des Arméniens et d'autres encore. Ce groupe n'a pas beaucoup évolué, mais il n'a pas régressé non plus. « Mais il faut admettre que les données sont plus vagues. Les seuls indicateurs sérieux sont ceux d'Eurostat et des sondages eurobaromètres, qui sont basés sur l'autodéclaration », dit Alexandre Wolff.

Les données d'enseignement sont nettement plus précises. Ceux qui sont scolarisés en français représentent 81 millions de personnes. Mais ailleurs, 51 millions de personnes apprennent le français en tant que langue étrangère (FLE). Ici, la progression est de 8 % en quatre ans (sur 96 pays). Ce serait même plus s'il n'y avait pas quelques « trous » statistiques importants : on n'a pas tenu compte du Nigeria (1,4 million d'apprenants en 2014) en l'absence de données officielles pour 2018.

L'étude de l'OLF est volontairement prudente, et c'est particulièrement évident dans les analyses de progression de l'enseignement du « français langue étrangère » (FLE). Par exemple, on rapporte une baisse de 12 % du nombre d'apprenants FLE dans les Amériques. C'est parce que les auteurs de

l'étude se sont bornés à ne comparer que les comparables de façon absolue (« en périmètre constant » dans le jargon). Au Brésil, le français a progressé au niveau primaire et au secondaire, mais il n'est pas inclus dans les données de progression parce que l'OLF n'avait pas les données du niveau supérieur qui auraient permis une comparaison juste avec 2014. Cela fausse forcément la statistique.

Il faut donc y regarder de près pays par pays.

Au Costa Rica, seul pays latino-américain où le français est langue seconde obligatoire, on note une diminution au primaire, mais une hausse au secondaire. À Cuba, ça monte au supérieur, mais ça baisse au secondaire. Aux États-Unis, la hausse est soutenue, mais particulièrement dans l'enseignement précoce et l'immersion.

« On note quand même de vraies baisses dans les Amériques et en Asie qui signalent des difficultés dans l'enseignement du français », explique Alexandre Wolff, « Mais le portrait est globalement bon. »

Cela ressort nettement quand on considère le français dans l'espace économique et sur le Web, plus particulièrement. Les études de Maria Massoud sur l'importance économique de l'espace francophone (33 pays) ne laissent aucun doute sur la vitalité économique du français comme créateur de richesse, mais aussi comme critère d'employabilité. (Il faudra que je revienne là-dessus.)

Designathon: impliquer la voix des enfants en environnement !

➤ D'après www.journalmetro.com, 02/11/2018

Et si on écoutait davantage les idées des enfants en matière d'environnement, et plus particulièrement de développement durable? C'est ce que propose le Global Children's Designathon 2018, qui se tiendra samedi à la Biosphère de Montréal, pour renverser la tendance.

Ce jour-là, pas moins de 30 jeunes élèves âgés de 7 à 12 ans proposeront des solutions à des problèmes spécifiques de l'ère moderne, qui seront ensuite évaluées et jugées par un jury composé d'adultes et d'enfants. Le tout dans une formule ludique mais sérieuse, promet l'organisation.

L'événement s'inscrit dans une perspective plus large. Samedi, une trentaine de villes dans le monde participeront à l'activité, qui en est à sa 4e édition internationale et à sa 2e édition à Montréal. Le phénomène est répandu aux quatre coins du globe: en Asie, en Afrique, en Amérique (du Nord et du Sud) et sur le vieux continent européen.

Dans la métropole, l'activité est organisée en collaboration avec la Fondation du Grand Montréal et la Maison de l'innovation sociale, qui ont tous deux lancé l'appel à la mobilisation dans leurs réseaux, permettant une représentation de la population très diversifiée, plaide le comité organisateur.

Métro a discuté avec la fondatrice de l'organisme chargé d'organiser le rassemblement montréalais Rym Baouendi, qui voit en cette journée l'opportunité pour la jeunesse de libérer sa parole et de faire entendre ses idées, trop souvent négligées selon elle dans l'espace public.

Quels objectifs sociaux, pédagogiques ou encore environnementaux poursuivez-vous avec le Designathon?

L'idée, c'est d'exposer les enfants à des enjeux du développement durable et de les accompagner dans une démarche où ils peuvent faire part de leurs idées pour résoudre des problèmes tangibles. Cette année, on met en avant la thématique de la déforestation. Et dans chaque ville participante, les enfants vont réfléchir à l'enjeu et aux solutions envisageables.

« Les jeunes vont même créer un prototype avec des matériaux de récupération et des composantes électroniques. Au bout du compte, ils doivent vraiment expliquer comment ça fonctionne. Le tout est ensuite

présenté devant une audience complète, ce qui ajoute à la pression et à la formation. » – Rym Baouendi, organisatrice du Designathon de Montréal.

D'où vient l'idée, initialement, d'avoir choisi d'impliquer les enfants sur l'enjeu de l'environnement plus particulièrement, un thème général qui se répète d'année en année?

On pense que, vu leur créativité et leur sens de l'empathie, les jeunes peuvent être porteurs d'idées nouvelles et intéressantes pour la société. Il faut simplement leur donner la plateforme pour exprimer et interagir librement.

Pourquoi pas, ensuite, co-créer des solutions avec les adultes? On pose rarement la question aux enfants dans les débats publics...et pourtant, on devrait. On ne part pas de nulle part non plus.

On s'appuie sur les Objectifs en développement durable (ODD) des Nations unies, puis on engage la discussion. Et c'est surprenant le niveau des jeunes.

Que faites-vous avec les prototypes des enfants après le concours? Sont-ils réutilisés ou mis à profit?

Souvent, les jeunes veulent les emmener avec eux à la maison, car ils en sont fiers. Mais on est en train de voir, avec les fondateurs, s'il y a moyen de pousser le prototypage au niveau suivant. Parce qu'il y a des solutions qui fonctionnent vraiment. L'an passé, on a d'ailleurs exposé une solution liée à l'eau, qui était le thème de la troisième édition. On discute avec nos partenaires afin de faire quelque chose de similaire sur une base plus constante, pour porter l'idée des jeunes dans le milieu écologique et économique notamment. En ce moment, plusieurs idées sont aussi présentées à un organisme international, au World Economics Forum, en Suisse. L'an dernier, ce sont 18 idées qui se sont rendues jusque-là, ce qui n'est pas rien.

Réforme du bac : des « points bonus » pour le latin et le grec.

➤ D'après www.lemonde.fr, 01/10/2018

Face à l'inquiétude des associations disciplinaires, le ministre de l'éducation nationale promet un « avantage comparatif unique » au bénéfice des langues anciennes.

Les langues anciennes auront droit à un traitement à part dans le cadre de la réforme du baccalauréat promise pour 2021. « *Un avantage comparatif unique que j'assume pleinement* », a défendu le ministre de l'éducation dans un entretien au *Journal du dimanche* le 30 septembre. Le latin et le grec seront « *les deux seules options qui rapporteront des points bonus* », a annoncé Jean-Michel Blanquer, en se posant en « *défenseur absolu des langues anciennes* ».

Ces dernières semaines, les défenseurs des Humanités avaient commencé à donner de la voix pour dénoncer la désaffection à venir des enseignements optionnels dans le cadre du nouveau lycée. Leurs effectifs plongent déjà entre la 3^e et la 2^{de} – de 15 % à 5 % pour le latin, de 2 % à 1 % pour le grec. Avec la remise en question de l'oral final de langues anciennes, matières qui seront évaluées en contrôle continu si l'on s'en tient aux grandes lignes de la réforme divulguées mi-février, c'était une disparition pure et simple du latin et du grec que pronostiquaient, déjà, leurs enseignants.

Le ministre de l'éducation promet d'y faire barrage en surpondérant la future évaluation – comme l'étaient, jusqu'à présent, les oraux. « *Les points obtenus au-dessus de 10 (10/20) en première et en terminale compteront pour un coefficient 3, en plus du total des notes qui entrent dans le calcul final* », a précisé M. Blanquer.

Pour que le « *renouveau* » du latin et du grec sur lequel le ministre s'engage n'en reste pas au stade de la promesse, il y a un préalable, soulignaient, dimanche soir, les associations d'enseignants des disciplines concernées : « *Que des textes officiels clairs accompagnent la communication politique* », martèle François Martin, porte-parole de la Cnarela, confédération de vingt-sept associations œuvrant pour la défense des lettres classiques. « *Il faut espérer que la direction générale de l'enseignement scolaire fera maintenant son travail en publiant au plus vite des arrêtés et non des circulaires, qui garantissent des horaires fléchés pour les langues et cultures de l'Antiquité* », renchérit Robert Delord, président de l'association Arrête ton char. « *Aucun des textes, que ce soit le décret sur le bac ou les arrêtés, ne rendent actuellement possible le bonus pour le latin et*

le grec. De qui se moque-t-on ? », interrogeait dimanche soir, sur Twitter, Claire Guéville, l'une des porte-parole du syndicat SNES-FSU.

De fait, les textes relatifs à la nouvelle architecture du lycée et du bac publiés cet été ne prévoient rien de tel. « *Tout sera précisé en janvier* », assure le ministre. A cette échéance, on devrait aussi disposer de la nouvelle mouture des programmes scolaires. Mais, avant ça, « *l'arrêté sera modifié et présenté en novembre en conseil supérieur de l'éducation, après consultation de la commission spécialisée des lycées* », précise-t-on au cabinet du ministre.

...

« *Ce revirement est-il sincère ou destiné à faire avaler la pilule de la réforme du lycée ?* », s'interroge Loys Bonod, enseignant à Paris et blogueur actif. Selon ses calculs, « *si le latin ou le grec ancien ne comptaient pour rien dans le futur bac* » avant la prise de parole ministérielle, ils comptent désormais... « *trois fois moins qu'actuellement* ». Des paroles aux actes, latinistes et hellénistes restent à convaincre.

Latin et grec : une spécialité et une option

Un module « langues et cultures de l'Antiquité » a été introduit parmi les 12 enseignements de spécialité que les lycéens auront à choisir dans le cadre du lycée réformé - à raison de trois spécialités en 1^{ère}, deux en terminale -, en plus des enseignements de tronc commun. Les lycéens qui choisiront cette spécialité auront quatre heures hebdomadaires de latin ou de grec en 1^{ère}, six heures en terminale. Ceux qui pourront suivre l'option bénéficieront, en plus, de trois heures de latin ou de grec à tous les niveaux du lycée, promet-on rue de Grenelle.

France et Québec: même combat?

➤ D'après, www.ledevoir.com, 20/10/2018

Au début du mois d'octobre, le milieu culturel québécois a poussé un soupir de soulagement, lorsque le Canada et les États-Unis signaient un accord de libre-échange nord-américain (l'AEUMC), qui maintient l'exemption culturelle et qui l'étend au secteur numérique, jusque-là non protégé.

Si certains experts ont exprimé des réserves quant à la protection garantie par cette entente, le pire a été évité. Le Canada devrait pouvoir adopter des lois pour protéger et encourager sa production culturelle face aux Américains, et face aux géants que sont Facebook, Netflix, Google et autres Spotify.

Pour l'ex-ministre des Relations internationales et de la Francophonie Christine St-Pierre, il ne fait aucun doute que la culture québécoise doit être protégée au sein du commerce international. Cette protection est nécessaire, dit-elle, pour assurer la survie de la langue à travers la culture, certes, mais aussi parce que notre conception de la culture est « radicalement différente » de celle des Américains.

Sans cette exemption culturelle, dit-elle, les États-Unis auraient eu le champ libre pour critiquer les mesures culturelles protectionnistes devant les tribunaux. « Ils auraient dit : "Eux subventionnent leur culture et nous ne la subventionnons pas. " »

Or, pour les Américains, poursuit-elle, les produits culturels sont « des marchandises comme les autres ». Les subventions aux artistes sont rares aux États-Unis, et l'industrie culturelle compte énormément sur le mécénat et sur quelques crédits d'impôt.

Veiller au grain

Par ailleurs, le maintien de l'exemption culturelle était également défendu aux États-Unis par l'International Affiliation of Writers Guilds, qui compte des représentants à l'est et à l'ouest des États-Unis, ce qui a peut-être favorisé sa reconduction dans l'accord d'octobre dernier.

La diversité culturelle, et la protection de ses expressions, est aussi un cheval de bataille de l'UNESCO. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée à Paris en 2005. À ce jour, 145 pays y ont adhéré ou l'ont ratifiée. Le Canada en a été le premier

signataire en 2005. « Les États-Unis ont toujours refusé de la signer », dit Mme Saint-Pierre.

Or, on le sait, les Américains exportent leurs produits culturels partout, tandis que le marché culturel pour les produits canadiens est limité. Et les francophones comptent pour 2 % de la population d'Amérique du Nord, rappelle Mme St-Pierre.

En 2016, la question de l'exemption culturelle canadienne était déjà sur le tapis, cette fois dans le cadre des négociations sur l'Accord économique et commercial global (AECG), régulant le commerce entre le Canada et l'Union européenne.

« Il a fallu veiller au grain, dit Mme St-Pierre. Les Français, par exemple, n'ont pas la peur viscérale des Québécois de perdre leur langue. »

Protéger la création

Pour Claudine Lepage, sénatrice des Français établis hors de France, la protection de la francophonie est pourtant indispensable. Il faut « continuer à inclure l'exemption culturelle française et francophone dans les traités commerciaux, tels que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, pour au moins deux raisons, dit-elle. D'abord parce que la production culturelle n'est pas une marchandise comme une autre, il s'agit d'une création, d'un produit de l'esprit qui ne peut être comparé à une production agricole ou industrielle. Ensuite, et c'est tout aussi important, il s'agit de maintenir la diversité culturelle pour éviter l'uniformisation de la pensée, de la culture au sens le plus large ».

Mme Lepage ajoute que c'est précisément ce que prévoit la convention de l'UNESCO de 2005, qui dit que « la culture ne doit pas être considérée comme un bien marchand comme les autres ». Pour elle, ce besoin d'accorder un statut particulier à la culture n'est pas « un réflexe protectionniste ni un repli identitaire, mais c'est au contraire affirmer que chaque culture est un patrimoine commun de l'humanité et qu'il convient de toutes les préserver ».

Plus que des énergies renouvelables: le vent et le soleil du Sahara pourraient augmenter les précipitations au Sahel.

D'après, www.mediterre.org (le système d'information mondiale francophone pour le développement durable) , 02/11/2018

De nouvelles recherches indiquent que les parcs éoliens et solaires déployés à grande échelle dans le désert du Sahara pourraient non seulement fournir toute l'énergie nécessaire à la consommation mondiale, mais également dynamiser la végétation et améliorer les moyens de subsistance dans les zones arides adjacentes.

L'idée que des parcs solaires et éoliens recouvrent l'ensemble du désert du Sahara n'est pas nouvelle, mais elle est intéressante : en théorie, suffisamment d'énergie renouvelable pourrait être produite pour répondre à la demande mondiale actuelle en électricité.

Par ailleurs, une étude récente indique qu'une telle installation pourrait également augmenter les précipitations et la végétation, en créant une boucle qui rendrait l'environnement du Sahara et du Sahel adjacent (une terre aride appauvrie allant du Sénégal à Djibouti) plus vert.

La modélisation réalisée par cette étude indique qu'un nombre considérable d'éoliennes et de panneaux solaires installées au Sahara pourrait entraîner une augmentation de la température locale et une multiplication par deux des précipitations, en particulier dans le Sahel, en raison du frottement accru de la surface et de la réduction de l'albédo (la proportion de lumière incidente ou rayonnement réfléchi par une surface) : les panneaux solaires réfléchissent moins le soleil que le sable saharien, réchauffant ainsi le sol.

L'augmentation de la densité de la végétation réduirait davantage l'albédo de surface. De plus, la végétation augmenterait l'évaporation, le frottement de la surface, la couverture nuageuse et, par conséquent, les précipitations. Dans les études précédentes, le retour de la végétation avait été négligé.

Les parcs éoliens à la surface conséquente entraînent également une augmentation des précipitations. Leurs pales « provoquent un réchauffement régional significatif sur la température de l'air proche de la surface... avec des variations de la température minimale plus importantes que la température maximale », indique l'étude. « Le réchauffement est accru durant la nuit car les éoliennes peuvent améliorer le mélange vertical et faire descendre l'air plus chaud du haut vers le bas, en particulier pendant les nuits à la météo stable. »

Selon l'étude, la région la plus susceptible de bénéficier d'une telle installation serait le Sahel : « L'augmentation de précipitations la plus importante se

produirait dans le Sahel, avec une magnitude de changement comprise entre 200 et 500 mm de précipitations par an, ce qui est suffisamment important pour avoir des impacts écologiques, environnementaux et sociétaux majeurs », indique l'étude.

« Des investissements importants dans la production solaire et éolienne [dans le désert du Sahara] pourraient favoriser le développement économique du Sahel, l'une des régions les plus pauvres du monde, et fournir une énergie propre pour faciliter le dessalement et la fourniture d'eau pour les villes et la production alimentaire », l'étude ajoute.

Les « oui mais... »

Le plus gros obstacle à tout projet d'énergie renouvelable à grande échelle pour le Sahara est d'ordre politique. Pour que cela fonctionne, toutes les parties concernées, y compris les groupes actuellement qualifiés de terroristes, doivent faire preuve de leur soutien politique.

Le risque de tempêtes de sable, qui pourrait endommager les installations ou nuire à leur efficacité, doit également être pris en compte.

La maintenance d'un système solaire/éolien aussi important pourrait également s'avérer un défi énorme et très coûteux, si la construction de routes dans le désert devait être envisagée. Comment remplacer des centaines (peut-être) de panneaux solaires défectueux chaque jour ? Des équipes se déplaçant en chameaux pourraient-elles être déployées ? De nouvelles conceptions de panneaux solaires seraient peut-être nécessaires pour les rendre biodégradables (les panneaux sont actuellement en aluminium, et nécessitent une grande quantité d'énergie pour leur fabrication).

Laïcité : Macron veut modifier la loi de 1905 et voici comment :

D'après, www.lejdd.fr, 5/11/2018

L'Opinion révèle lundi l'avant-projet du gouvernement qui viserait à amender la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Parmi les mesures envisagées : la mise en place d'un label pour les associations religieuses ou un plus fort encadrement du financement de celles-ci, avec en arrière-plan l'idée de mieux réguler l'islam de France.

Le sujet est très sensible, tant il est un des piliers de la République française : la laïcité. Alors qu'il avait indiqué vouloir poser à l'islam de France "un cadre et des règles" à partir de cet automne, à travers une vaste concertation, Emmanuel Macron envisage en parallèle de revoir la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Le Président pourrait formaliser ce souhait à travers un discours d'ici à janvier avant qu'un projet de loi ne soit examiné au Parlement en début d'année prochaine, indique lundi *L'Opinion*, qui révèle le contenu de l'avant-projet de ce texte.

1 - Mise en place d'un label d'Etat pour les associations religieuses

Selon *L'Opinion*, l'idée serait que l'Etat décerne une "qualité culturelle" aux associations. La volonté de l'exécutif serait en fait de mieux éviter l'ensemble de ces structures, qui peuvent être aujourd'hui régies par la loi 1901 sur les associations ou celui de la loi 1905. A l'avenir, une association religieuse pourrait donc avoir à effectuer un ensemble de démarches pour obtenir ce label, d'une durée de cinq ans et qui pourra lui être retiré en cas de manquement.

2 - Les subventions publiques adaptées et la comptabilité analysée

Alors que l'Etat ne doit financer aucun culte, des exceptions existent, notamment pour les édifices publics datant d'avant 1905 où le patrimoine classé monument historique, rappelle l'hebdomadaire. Il s'agirait ici d'en ajouter une pour les "réparations et rénovation énergétique" des édifices religieux. Cette mesure exigerait une contrepartie, peut-on lire, qui imposerait aux associations religieuses de rendre une comptabilité transparente, épluchée par la Cour des comptes. Des amendes de 9.000 euros s'appliqueraient en cas d'infraction.

3 - Un contrôle des financements de l'étranger

Le gouvernement envisage aussi dans son avant-projet d'apporter une réponse à l'origine des financements venus de l'étranger, source d'influence sur les associations françaises - en l'occurrence, celles de l'islam. Tout don dépassant 10.000 euros et provenant d'un Etat, d'une entreprise ou d'un

particulier étrangers devra faire l'objet d'une déclaration. Pour les seuls Etats, une déclaration devra être également faite en cas de dépassement d'un plafond de 10.000 euros sur une année. Un don non-déclaré pourrait alors imposer à une association une amende égale au quart de la somme en question.

4 - Des revenus locatifs permis pour les cultes

Autre mesure, toujours liée au financement des cultes : l'opportunité qui sera donnée pour une association de tirer des revenus locatifs d'un immeuble. L'objectif est de favoriser la diversification des ressources et d'améliorer l'autonomie des cultes.

5 - Un bouclier pour empêcher les "prises de contrôle inamicales"

Dans l'idée d'empêcher certaines structures de tomber entre de mains "inamicales", selon le texte du gouvernement, une disposition "antiputsch" serait créée. Il s'agirait d'un outil juridique afin d'empêcher notamment "la captation de l'enceinte culturelle par des prédicateurs radicaux", en insistant sur la nécessité d'une délibération collégiale en cas de changement des statuts ou de cession d'un bien.

6 - La police des cultes renforcée

Enfin, révèle *L'Opinion*, l'avant-projet insiste sur la nécessité de mieux réprimer les infractions des prédicateurs religieux, à travers la "police des cultes". Le barème serait alors revu à la hausse : "Inciter directement autrui à ne pas respecter les lois ou les ordres de l'autorité publique" pourrait ainsi être à l'avenir passible de 12.000 euros d'amende. Une entrave à l'exercice du culte par des menaces, d'un an de prison et de 15.000 euros d'amende, etc.

En Nouvelle-Calédonie, le “non” à l’indépendance impose de savoir vivre ensemble autrement

➤ D’après, www.courrierinternational.com, 4/11/2018

Nouvelle-Calédonie ne deviendra pas indépendante en 2018. Alors que le dépouillement des 284 bureaux de vote se poursuit sur le lointain territoire français du Pacifique, les premiers résultats des plus grosses concentrations des 175 000 électeurs autorisés à voter ce dimanche témoignent d’un rejet de la “pleine souveraineté” à hauteur d’environ 60 % à 12 heures (contre 70 % annoncé par les sondages). La bonne nouvelle de ce référendum, organisé sur une terre où la violence a souvent déferlé, est la forte participation de toutes les communautés – 73,4 % – alors que les Kanaks avaient boycotté, en 1987 (au plus fort des violences), une précédente consultation sur le maintien ou non dans la République Française.

Ce rejet de l’indépendance était attendu. Les Kanaks, population autochtone du territoire, ne représentent que 40 % de ses habitants et environ 45 % du corps électoral spécifique pour ce référendum (il fallait, entre autres, prouver plus de vingt ans de résidence). Les grands foyers de peuplement sont en outre tous au sud de la Grande Terre, cette province contrôlée par les populations “caldoches” – soit les descendant des anciens colonisateurs.

Les questions en suspens portaient surtout sur les conditions de déroulement du scrutin, et sur ce qui va se dérouler après. Les accords de Matignon signés en 1988, et ceux de Nouméa signés en 1998, prévoient l’organisation possible de deux autres référendums en cas de victoire du “non” à cette consultation organisée dimanche, à la demande d’un tiers des membres du Congrès territorial. En cas de résultat identique, un troisième peut être organisé dans les deux ans suivants.

Une victoire à consommer avec prudence.

Pour les anti-indépendantistes, la victoire devra dès lors être consommée avec prudence. Les tensions peuvent toujours être réveillées sur ce territoire où une partition de fait existe entre la province sud – son poumon économique et commercial autour de Nouméa et des grandes exploitations agricoles de la côte ouest –, et la province nord aux mains des indépendantistes kanaks, dont le sort économique dépend largement de la mine de Nickel de Koniambo, exploitée par le groupe anglo-suisse Glencore. Une décentralisation accrue paraît donc inévitable, et tout l’enjeu politique des prochains mois sera de déterminer si les leaders kanaks, pour la plupart issus de la génération indépendantiste des années 80, voudront ou pas retourner aux urnes.

Point important : un gros effort diplomatique a été mis en œuvre par Paris pour que les résultats de ce référendum soient acceptés par les pays du Pacifique, invités à envoyer des observateurs. La constitution de la liste électorale spéciale, conçue pour écarter les nouveaux arrivants, avait fait l'objet d'âpres négociations sur ce territoire peuplé d'environ 300 000 habitants. La Nouvelle-Calédonie est toujours considérée par l'ONU comme l'un des dix-sept territoires non décolonisés que compte encore la planète.

L'une des questions cruciales pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie est sa position stratégique, aux côtés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, face à la poussée chinoise dans cette partie de l'Océanie. Au Vanuatu voisin, l'ex colonie franco-britannique des Nouvelles Hébrides devenue indépendante en 1980, l'influence de la Chine se fait de plus en plus sentir et des rumeurs persistantes évoquent la prochaine installation d'une base militaire chinoise dans l'archipel.

Rompre définitivement avec l'héritage de la colonisation.

Comment vivre-ensemble après le rejet de l'indépendance ? Comment accorder aux Kanaks¹ le rôle politique qu'ils méritent dans une île qui a toujours attiré l'immigration économique, compte tenu de la richesse de son sous-sol et de son niveau de vie, l'un des plus élevés des territoires français d'outre-mer ? C'est aussi la relation entre la France et ses lointaines possessions héritées de son empire colonial qui était posée dimanche. Une question qui, même après le rejet de l'indépendance par les électeurs de Nouvelle-Calédonie, va continuer de se poser.

¹ Le peuple **kanak** (parfois nommé **canaque** en français) est un peuple autochtone mélanésien français de Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud. Il constitue la population majoritaire de la province Nord (73,8 %) et de la province des îles Loyauté (96,6 %).